

Master of Law



Séminaire thématique

**Programme
2020 – 2021**

INFORMATIONS GÉNÉRALES ET PRATIQUES

Objectifs du séminaire thématique

Le séminaire thématique permet aux étudiant-e-s d'approfondir et de concrétiser leur formation en abordant plusieurs problématiques actuelles dans une perspective interdisciplinaire, c'est-à-dire en analysant des cas pratiques sous divers aspects (droit privé et droit public, droit matériel et droit formel, droit national et droit international, etc.) sur la base d'une approche thématique.

Il vise en outre à exercer le travail en groupe et la négociation, à développer la capacité à présenter une recherche juridique par oral et par écrit, ainsi qu'à développer l'esprit critique et la capacité d'analyse et de synthèse.

Organisation du séminaire thématique

Le séminaire thématique est organisé en quinze modules.

Les étudiant-e-s doivent participer à **trois modules**, pour un total de 12 crédits ECTS.

Une attestation est délivrée à la fin de chaque module en cas de réussite du module.

Pour chaque orientation du master (avocature (professions judiciaires), Business & Tax Law, politiques publiques, droit de la santé et des biotechnologies, droit du sport, droit international et européen, droit pénal et criminologie, droit social, ainsi que propriété intellectuelle et innovation), à l'exception du master général (sans orientation), **un module spécifique à l'orientation choisie doit être obligatoirement suivi**. En présence de plusieurs modules dans une même orientation, au moins un des modules doit être obligatoirement suivi ; le choix des autres modules est libre. En présence d'un seul module dans une orientation, ce module doit être obligatoirement suivi ; même dans cette hypothèse, les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée et il n'y a pas de droit à participer à un module.

Organisation des modules

Chaque module se déroule sur une **période de trois semaines**¹ et représente une charge de travail d'environ 100 à 125 heures (selon la définition des crédits ECTS). Certains modules sont partiellement organisés par blocs de deux à quatre jours. Il peut arriver qu'une partie du module se déroule à l'extérieur de l'Université. Pour plus de précisions, veuillez vous référer aux descriptifs des modules. **La participation à toutes les séances de travail est obligatoire.**

Pour les modules qui se déroulent à l'extérieur de l'Université, les étudiants doivent participer aux frais de déplacement, de logement et de repas (bien qu'une grande partie de ces frais soit prise en charge par la Faculté de droit) pour un montant qui leur est spécifié à l'avance. Pour ces modules, les étudiant-e-s seront invités à confirmer leur participation. Si un-e étudiant-e se désiste après avoir confirmé sa participation, le montant de la contribution reste dû.

Conditions de participation

Conditions générales : le séminaire thématique fait partie du plan d'études du master of law. Sont néanmoins admis à s'inscrire à l'un ou l'autre des modules, outre les étudiant-e-s en master, les étudiant-e-s qui, au moment de l'inscription au séminaire thématique, ont **réussi tous les examens prévus au plan d'études de la deuxième année du bachelor**. Le cas des étudiant-e-s en mobilité est réservé.

Prérequis : chaque responsable de module peut exiger que certains examens aient été réussis pour pouvoir participer à son module (veuillez vous référer aux descriptifs des modules). **Les étudiants doivent en principe satisfaire aux prérequis au moment où ils participent aux modules concernés.**

Nombre de participants : le nombre de participant-e-s est en principe **limité à 25 personnes par module**. Les responsables du module peuvent prendre exceptionnellement la décision d'étendre ou de limiter le nombre de participant-e-s.

Ordre des inscriptions : **les inscriptions pour chaque module sont enregistrées dans leur ordre d'arrivée**. En outre, compte tenu du nombre limité de participant-e-s par module, les inscriptions sont enregistrées selon le système de priorité suivant :

¹ A l'exception des modules n° 7 et 15 « Projet Innocence : de coupable à innocent en passant par la révision », qui se dérouleront durant tout le semestre d'automne et de printemps et du module 8 organisé sur une période de 4 semaines.

- en priorité, les étudiant-e-s ayant réussi leur bachelor (dans leur ordre d'arrivée) ;
- ensuite, en fonction des places disponibles, les étudiant-e-s ayant encore un ou plusieurs examens prévus au plan d'études de la 3^e année du bachelor (dans leur ordre d'arrivée).

Evaluation

Méthode d'évaluation : une **attestation individuelle** est délivrée en cas de réussite du module. La réussite du module est estimée par le(s) responsable(s) du module sur la base des prestations fournies par chacun-e des participant-e-s (pertinence des moyens et des arguments, méthodologie, intensité du travail, apport individuel, force de conviction, esprit d'initiative, participation active, collégialité, etc.).

Rattrapage : si un-e participant-e n'obtient pas l'attestation, il ou elle peut passer un **examen oral de 15 minutes sur la thématique du module non réussi** ; il ou elle peut également s'inscrire à un autre module (dans la limite des places disponibles).

Inscription

Périodes d'inscription : **l'inscription aux modules du séminaire thématique se fait, pour chaque semestre, pendant une période limitée au début du semestre**. Veuillez vous référer aux indications figurant sur le site de la Faculté de droit (rubrique « séminaire thématique »).

Modalités d'inscription : l'inscription se fait par voie électronique, en ligne, sur le site de la Faculté de droit à l'adresse suivante (rubrique « séminaire thématique ») :

<http://www2.unine.ch/droit>

Enregistrement des inscriptions dans leur ordre d'arrivée : **pour chaque module, les inscriptions sont enregistrées dans leur ordre d'arrivée**. Lorsqu'un module est complet, une **liste d'attente** est créée. Les étudiant-e-s figurant en liste d'attente seront intégré-e-s automatiquement dans le module, par ordre d'arrivée, si une place se libère pendant la période d'inscription. Les étudiant-e-s ayant encore un ou plusieurs examens prévus au plan d'études de la 3^e année du bachelor sont enregistré-e-s en liste d'attente et seront intégré-e-s automatiquement dans le module, par ordre d'arrivée, en fonction des places disponibles à la fin de la période d'inscription. Aussitôt l'inscription enregistrée, une confirmation d'inscription au

module est adressée automatiquement par e-mail à chaque participant-e.

Inscriptions définitives : dès la fin de la période d'inscription, les inscriptions aux modules sont définitives et ne peuvent plus être modifiées. **Toute personne souhaitant modifier son inscription à un module, pour de justes motifs, doit obtenir l'accord du ou de la responsable du module concerné. Toute demande de modification doit être adressée directement au ou à la responsable du module concerné.**

Equivalences

Les étudiant-e-s peuvent obtenir une **équivalence pour un ou deux modules**, sur décision du Décanat de la Faculté de droit, de plusieurs façons :

- soit pour des séminaires équivalents suivis et attestés en séjour de mobilité ;
- soit pour un stage pratique (d'au moins quatre semaines consécutives à plein temps, dans un milieu juridique ; pour au maximum un module) ;
- soit pour la participation à un *moot court*.

ATTENTION :

Compte tenu de la charge de travail qu'implique la participation à un module, il n'est pas possible de participer à deux modules en même temps. Il convient donc de veiller à ne pas s'inscrire à deux modules se déroulant sur la même période.

Les inscriptions seront vérifiées par le secrétariat de la Faculté de droit. Tout-e étudiant-e qui s'est inscrit-e à un module sans respecter les conditions d'inscription et/ou de participation sera exclu-e d'office du module.

Le moyen de communication privilégié est l'e-mail. Seule l'adresse e-mail de l'Université est utilisée (prénom.nom@unine.ch).

SEMESTRE D'AUTOMNE

MODULE N° 1 RESPONSABILITÉ MÉDICALE

MODULE DES ORIENTATIONS « DROIT DE LA SANTÉ ET DES BIOTECHNOLOGIES »
ET « DROIT SOCIAL »

- **Responsable du module**

Me Rachel Christinat

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs et hypothèse de travail**

Les règles actuelles de la responsabilité médicale et hospitalière sont critiquées, notamment parce qu'elles ne rempliraient pas leur fonction de compensation financière des victimes d'erreurs médicales de manière équitable et parce qu'elles inciteraient les professionnel-le-s de la santé à cacher les erreurs qu'ils-elles commettent. Des propositions de réforme de ce domaine sont dès lors en discussion en Suisse et pourraient s'inspirer de modèles d'indemnisation introduits dans d'autres pays européens.

En prenant un cas pratique et à travers divers exercices liés à une procédure judiciaire, le module a pour but de familiariser l'étudiant-e avec la problématique complexe de la responsabilité médicale et hospitalière.

- **Problématiques abordées**

- Responsabilité civile des professionnel-le-s de la santé et des institutions de soins.
- Simulation d'un procès.
- Critique du système en vigueur.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 21 septembre au 11 octobre 2020.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile

MODULE N° 2 LES INFRACTIONS DANS LE CODE MONDIAL ANTIDOPAGE

MODULE DES ORIENTATIONS « DROIT DU SPORT » ET
« DROIT PÉNAL ET CRIMINOLOGIE »,

- **Responsable du module**

Prof. Antonio Rigozzi

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

Les participant-e-s au module seront invité-e-s à représenter une partie lors d'une procédure disciplinaire fictive devant le Tribunal Arbitral du Sport et à débattre des problèmes juridiques complexes que soulève la lutte contre le dopage.

- **Problématiques abordées**

Le module abordera les problématiques liées à la lutte contre le dopage dans leur ensemble (qualification des infractions, présomptions, fardeau et standard de la preuve, admissibilité et fiabilité des moyens de preuve, sanctions, etc.).

- **Organisation**

Le module se déroulera du 12 octobre au 1er novembre 2020.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 3 TAXATION OF TRUSTS

MODULE DES ORIENTATIONS « BUSINESS AND TAX LAW » ET
« AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) »

- **Responsability**

Prof. Thierry Obrist

- **Prerequisite**

General participation conditions must be fulfilled. In addition, the following exams must be successfully completed:

- Swiss tax law (droit fiscal suisse) ;

Participating students must be able to understand English.

Priority is given to students registered to the orientation “Business and Tax Law”.

- **Objectives and work hypothesis**

A trust is a legal relationship which arises on the basis of a constitutive document, when the founder (settlor) transfers certain assets to one or more persons (trustees) who have a duty to manage and use them for the goals established by the settlor in advance for the benefit of one or more third parties (the beneficiaries).

A trust arrangement is a concept that originates in common law jurisdiction but it has gained in importance for Swiss tax administrations as well as for tax practitioners in Switzerland. With the growth of internationalisation the concept of trust has indeed become commonplace in our country.

After an introduction to the concept of trust and the presentation of the fundamental distinctions as compared to other vehicles used in tax planning such as foundations, funds, etc., students will be introduced to the application to trusts of double tax conventions and in particular of the model tax convention of the Organisation for Economic Cooperation and Development (MC-OECD).

Particular attention will then be paid to the Circular letter Nr 30 of the Federal tax administration on the tax treatment of trusts and its application to concrete cases. Moreover students will learn about and will be able to participate to ongoing discussions related to the introduction of trusts in Swiss law.

A presentation of international aspects will be done by a foreign practitioner or an academic.

Students will be asked to prepare case studies and to deliver an oral presentation of their solution.

- **Issues discussed**

- Concept of trust (discretionary trust, fixed interest trust, revocable trust, irrevocable trust, etc.).
- Tax treatment of trusts in Swiss tax law (income tax, withholding tax, gift and inheritance tax).
- Tax treatment of trusts in international tax law.
- Introduction to international taxation and to the application of double tax treaties.

- **Organisation**

The module takes place from October 12 to November 1st, 2020.

Detailed time schedules, meeting places and other practical information will be communicated at a later stage.

Teaching languages are English and French.

MODULE N° 4

CRÉER SA DECENTRALIZED AUTONOMOUS ORGANIZATION (DAO) : PARCOURS TECHNIQUE ET ANALYSE JURIDIQUE

MODULE DES ORIENTATIONS « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN »,
« PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET INNOVATION », « BUSINESS & TAX LAW » ET
« MASTER OF LAW IN INNOVATION »

- **Responsable du module**

Prof. Florence Guillaume

En collaboration avec Sven Riva, assistant doctorant.

Avec la participation de spécialistes de la technologie blockchain.

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. En outre, l'examen suivant doit avoir été passé avec succès pour pouvoir participer à ce module :

- Droit international privé.

Il est vivement conseillé d'avoir suivi le cours de la Prof. Primavera De Filippi, Blockchain et gouvernance.

- **Objectifs**

Ce module est une immersion au cœur de la technologie blockchain. Les étudiant-e-s découvriront un nouveau véhicule numérique qui présente, à certains égards, des ressemblances avec les véhicules juridiques connus en droit suisse. Ils/elles seront en premier lieu accompagné-e-s par des spécialistes dans le développement et la constitution d'une nouvelle Decentralized Autonomous Organization (DAO). En second lieu, les étudiant-e-s devront s'interroger sur la portée juridique de leur nouvelle création en déterminant le cadre légal applicable.

L'objectif de ce module est de développer les connaissances pratiques nécessaires à la création d'une DAO et d'acquérir une méthode d'analyse d'une situation juridique totalement nouvelle s'inscrivant dans un contexte international (*think out of the box !*).

Les étudiant-e-s devront tout d'abord travailler tous ensemble, dans le cadre d'un processus décisionnel participatif, afin de déterminer le but

de la DAO qu'ils/elles seront amené-e-s à créer ainsi que les mécanismes de gouvernance mis en œuvre dans leur DAO. La phase de développement et de constitution de la DAO permettra aux étudiant-e-s de se confronter aux aspects techniques de la blockchain et de se familiariser avec la plateforme Aragon. Les étudiant-e-s, répartis au sein de petits groupes de travail, devront ensuite analyser la situation juridique des DAOs en Suisse et réfléchir à des solutions pratiques pour améliorer la sécurité du droit.

Les participant-e-s au module développeront leurs aptitudes à :

- travailler en équipe, partager leurs connaissances et se répartir le travail de façon égale en profitant de la dynamique de groupe ;
- exprimer de façon structurée et précise leur analyse juridique en rédigeant un avis de droit ; et
- communiquer par oral de façon claire, concise et néanmoins convaincante.

• Hypothèse de travail

S'appuyant sur l'architecture des smart contracts, de nouvelles formes d'entités sont en train d'émerger de l'environnement blockchain : les DAOs. Ces véhicules numériques permettent à leurs membres de gérer les ressources de l'organisation de manière décentralisée grâce à des règles de gouvernance prédéfinies inscrites sur une série de smart contracts déployés sur une blockchain.

Il n'est actuellement pas possible de constituer une DAO en droit suisse. De plus, la grande majorité des DAOs sont créées en dehors de la juridiction de tout Etat via la plateforme Aragon. Or, ce type d'entité entre de plus en plus souvent en contact avec l'ordre juridique suisse. La question se pose de savoir s'il est possible d'accorder une personnalité juridique aux DAOs lorsqu'elles ont des activités sur le territoire suisse. La réponse dépend de la reconnaissance des DAOs dans l'ordre juridique suisse. Seule une DAO qui existe en Suisse peut y conclure personnellement des actes ayant une portée juridique. L'enjeu de la reconnaissance des DAOs est particulièrement important, non seulement pour leurs membres, mais également pour les tiers qui entrent dans des relations juridiques avec elles.

- **Problématiques abordées**

- Constitution et organisation des DAOs (aspects techniques et gouvernance).
- Appréhension juridique des DAOs (cadre légal).

- **Organisation**

Le module se déroulera du 2 au 22 novembre 2020.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 5 LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE EN PRATIQUE

MODULE DES ORIENTATIONS « BUSINESS AND TAX LAW »,
« PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET INNOVATION » ET « DROIT DE LA SANTÉ ET
DES BIOTECHNOLOGIES » ET « MASTER OF LAW IN INNOVATION »

- **Responsable du module**

Prof. Daniel Kraus

En collaboration avec Christophe Schaub, assistant doctorant.

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. En outre, l'examen suivant doit avoir été passé avec succès pour pouvoir participer à ce module :

- Principes généraux de droit de la propriété intellectuelle.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

L'objectif de ce module est de permettre aux participant-e-s d'aborder les aspects pratiques de la propriété industrielle, que ce soit ceux liés aux dépôts de marques, de brevets ou de designs, ceux relatifs aux oppositions, ou encore ceux relevant de la mise en œuvre des droits de PI devant les tribunaux ou d'autres organismes de règlements des différends. Nous travaillerons de concert avec plusieurs acteurs/actrices du domaine (tribunaux, IPI, arbitres, év. OMPI). Des visites sont prévues dans la mesure du possible.

- **Problématiques abordées**

- Stratégies et procédures de dépôts de droits de propriété industrielle.
- Oppositions.
- Mise en œuvre des droits de PI devant les tribunaux et autres organes de règlement des différends.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 23 novembre au 13 décembre 2020.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 6

ATELIER DE NÉGOCIATION DE CONTRATS

MODULE DES ORIENTATIONS « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) », « BUSINESS & TAX LAW » ET « POLITIQUES PUBLIQUES »

- **Responsable du module**

Prof. Christoph Müller

En collaboration avec Mathieu Singer, assistant doctorant.

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autres prérequis.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

Ce module a pour but général de vous familiariser avec l'art de négocier des contrats commerciaux.

A cet effet, ce module vise à:

- Offrir une introduction à la théorie de la négociation;
- Offrir une introduction à la pratique de la négociation par une série de jeux de rôle et de négociations simulées;
- Permettre d'améliorer votre technique de négociation;
- Aider à comprendre comment votre personnalité, vos valeurs, vos émotions et votre style personnel influencent votre efficacité en tant que négociateur/négociatrice;
- Offrir un cadre d'apprentissage dans lequel vous vous sentez à l'aise pour expérimenter, prendre des risques et tester des théories dans la pratique.

- **Problématiques abordées**

Les questions suivantes seront notamment abordées:

- Comment présenter et argumenter une offre ?
- Que feriez-vous si vous ne parveniez pas à obtenir ce qui compte pour vous ?
- Quelle relation installer avec votre interlocuteur ?
- Quand prendre l'initiative et l'avantage ?

- Comment réagir face à l'agression et prévenir le conflit ?
- Comment utiliser la persuasion ?
- Comment négocier avec de multiples interlocuteurs ?

- **Organisation**

Le module se déroulera du 23 novembre au 13 décembre 2020.

Afin de mieux pouvoir analyser votre langage corporel inconscient, certaines simulations de négociations seront filmées.

Vous serez en outre appelé-e-s à rédiger des rapports personnels réguliers sur vos différentes négociations

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 7

PROJET INNOCENCE : DE COUPABLE À INNOCENT EN PASSANT PAR LA RÉVISION (II)

MODULE DES ORIENTATIONS « DROIT PÉNAL ET CRIMINOLOGIE »,
« AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) » ET « DROIT SOCIAL »

- **Responsable du module**

Prof. André Kuhn

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. En outre, l'examen suivant doit avoir été passé avec succès pour pouvoir participer à ce module :

- Procédure pénale.

Seules dix personnes seront acceptées dans ce module.

- **Objectifs et hypothèse de travail**

De tout temps, des personnes ont été condamnées à tort pour des infractions qu'elles n'avaient pas commises. En Suisse, on ne sait pas précisément quelle proportion de condamnations pénales vise des personnes innocentes. L'existence d'erreurs judiciaires, comme dans de nombreux autres pays, est pourtant attestée. Les divers garde-fous prévus par la loi, tels que les garanties fondamentales de procédure ainsi que l'existence de voies de recours, ne permettent pas toujours de les éviter. C'est ainsi que, inspirée en cela par l'organisation *Innocence Project* fondée au début des années 1990 aux Etats-Unis, l'association *Projet Innocence Suisse*, créée en 2019 à Genève, a pour but d'assister les victimes d'une erreur judiciaire dans leurs démarches destinées à prouver leur innocence et à obtenir la révision de leur condamnation pénale.

Les participant-e-s à ce module se verront dès lors confier – par *Projet Innocence Suisse* – un vrai dossier de condamné qu'il s'agira de décortiquer sur la base des jugements des diverses instances, des articles de presse de l'époque, des témoignages d'éventuels acteurs/actrices ayant vécu le cas de près, etc. Un travail de ré-enquête sera ainsi effectué dans le but de trouver des arguments propres à soutenir une procédure de révision.

Le dossier traité sera le vrai dossier d'un-e vrai-e condamné-e par un tribunal suisse et nous partirons – arbitrairement – de l'hypothèse principale qu'il y a eu erreur judiciaire pour tenter de le démontrer.

Les participant-e-s au module se répartiront les tâches : les un-e-s approfondiront les éléments de faits, les autres les éléments de droit retenus par les diverses instances, d'autres effectueront une revue de littérature sur la force probante de certains moyens de preuve utilisés, d'autres encore se pencheront sur la procédure pénale suivie et sur son éventuel effet sur le résultat finalement retenu par la justice, etc.

L'objectif de ce module – outre le fait de servir la cause d'un-e condamné-e à tort – est de familiariser les étudiant-e-s avec la pratique judiciaire telle qu'elle ressort d'une affaire pénale qui concrétise les notions de procédure et de droit de fond acquises durant le *cursus* universitaire, le tout en les initiant au travail en groupe.

- **Problématiques abordées**

- Procédure pénale.
- Administration et appréciation des preuves.
- Droit de fond.

ATTENTION : Le dossier traité durant ce semestre sera une affaire de viol. Si cela devait gêner certaines personnes, il serait peut-être plus judicieux qu'elles se rabattent sur un autre module.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 21 septembre au 13 décembre 2020, soit **durant tout le semestre d'automne, à raison d'une séance de travail par semaine**. Entre les séances de travail, il sera attendu de chaque sous-groupe qu'il effectue des recherches sur un point particulier du dossier. Les séances de travail serviront à mettre en commun ce qui aura été découvert et à déterminer ensemble les prochaines étapes de l'enquête.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile. Réservez toutefois vos jeudis après-midi durant l'entier du semestre.

SEMESTRE DE PRINTEMPS

MODULE N° 8 UN PROCÈS CIVIL FRANCO-SUISSE

MODULE DE L'ORIENTATION « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) »

- **Responsable du module**

Prof. François Bohnet

En collaboration avec Méлина Douchy, Professeure à la Faculté de droit de l'Université du Sud (F).

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

L'inscription à ce module doit s'effectuer en même temps que les modules du semestre d'automne.

Seules seize personnes seront acceptées dans ce module.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

Le module permet aux étudiant-e-s de se familiariser avec le déroulement d'un procès civil et la rédaction des actes judiciaires et de se pencher sur les mécanismes mis sur pied par les Etats pour tenter d'harmoniser les procédures civiles comprenant des éléments d'extranéité.

- **Problématiques abordées**

- Approfondissement en droit des contrats
- Approfondissement en procédure civile.
- Rédaction d'actes de procédure.
- Exécution des jugements en matière internationale.
- Plaidoiries.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 25 février au 21 mars 2021.

Le module aura lieu à Neuchâtel et à Toulon.

Les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

Première phase à Neuchâtel

Jeudi 25 février 2021

8h15-10h00 Présentation générale du module ; introduction au procès civil et à la rédaction des actes de procédure ; remise de la donnée aux différents groupes.

Vendredi 5 mars 2021

18h00 Dépôt par les groupes de leur projet d'actes.

Lundi 8 mars 2021

14h15-18h00 Discussion avec les groupes sur leur projet d'actes.

Mardi 9 mars 2021

18h00 Remise par les groupes de leur projet définitif.

Jeudi 11 mars 2021

8h15-12h00 Plaidoiries.

Seconde phase à Toulon

Mercredi 17 mars 2021

Déplacement Neuchâtel – Toulon.

De mercredi 17 à samedi 20 mars 2021

Travail en bibliothèque avec les étudiant-e-s français-e-s, plaidoiries, suivi d'une audience au Tribunal de Toulon.

Samedi 20 mars 2021

Déplacement Toulon – Neuchâtel

MODULE N° 9 INTÉGRITÉ DU SPORT ET PARIS SPORTIFS

MODULE DES ORIENTATIONS « DROIT DU SPORT » ET « DROIT PÉNAL ET CRIMINOLOGIE »

- **Responsable du module**

Me Madalina Diaconu, professeure titulaire

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

La face sombre des paris sportifs (trucage de matchs, corruption, criminalité organisée, etc.) a un impact direct sur l'image du sport et, implicitement, sur son développement.

Confrontées à cette menace, les organisations sportives ont réagi par la création de structures et de mécanismes de surveillance, avec lesquels elles ont établi des relations juridiques spécifiques.

Les législateurs ont suivi, eux aussi, la tendance de la régulation (voire de la pénalisation) des paris sportifs et du trucage des matchs. A l'heure actuelle, la plupart des législations nationales gouvernant ce secteur constituent autant de véritables chantiers, et ce, y compris en Suisse.

Dans ce contexte, les participant-e-s au module seront notamment amené-e-s à défendre les intérêts des sportifs, des organisations sportives, des parieurs, des bookmakers et des régulateurs, dans des jeux de rôle (procès fictif sur la base d'un cas pratique).

- **Problématiques abordées**

- La définition juridique des jeux de hasard et plus particulièrement des paris sportifs.
- La législation et la jurisprudence suisses et européennes en matière de paris sportifs.
- Les rapports juridiques et économiques entre sportifs, organisations sportives, parieurs et bookmakers.
- Les mécanismes de surveillance des paris.

- Les aspects procéduraux liés à la thématique des paris sportifs, des trucages des matchs et de la corruption dans le sport.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 22 mars au 18 avril 2021.

Le séminaire inclut **deux journées extra muros** et des activités sportives surprises.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 10

MODULE EUROPÉEN : LA CONCURRENCE EN PRATIQUE (UE ET SUISSE)

MODULE DES ORIENTATIONS « BUSINESS & TAX LAW », « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN », « PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET INNOVATION », « DROIT DE LA SANTÉ ET DES BIOTECHNOLOGIES », « POLITIQUES PUBLIQUES » ET « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) »

- **Responsable du module**

Prof. Evelyne Clerc

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. En outre, il est souhaitable – mais non obligatoire – d’avoir suivi un cours de droit de la concurrence.

Seules 20 personnes seront acceptées dans ce module, en raison des limites imposées pour la visite aux institutions européennes.

- **Objectifs et hypothèse de travail**

L’objectif est de se familiariser avec une thématique actuelle liée à l’application du droit de la concurrence en Suisse et dans l’UE ainsi qu’aux mécanismes de mise en œuvre de ces règles.

Après une introduction théorique ciblée sur le domaine concerné, les participant-e-s au module sont répartis en plusieurs groupes qui examinent un cas fictif du point de vue des différentes parties concernées : autorités, entreprises (et leurs avocats), particuliers, associations économiques. Chaque groupe soumet un mémoire écrit (FR/EN à choix) et est appelé à le défendre oralement. Le module inclut dans sa dernière semaine une visite auprès des institutions européennes à Bruxelles (Commission européenne, Conseil, Parlement, Mission suisse auprès de l’UE, AELE), les 14-15 avril 2021, ponctuée de présentations par des fonctionnaires, diplomates ou avocats attachés à ces institutions.

- **Problématiques abordées**

- Droit de la concurrence en Suisse et dans l’UE.
- Relations bilatérales entre la Suisse et l’UE.
- Rédaction de mémoires et plaidoiries.

- **Organisation**

Le module se déroulera **du 22 mars au 18 avril 2021, en deux phases** (avec coupure durant les vacances de Pâques, 2-11 avril 2021). Il aura lieu à **Neuchâtel** (deux premières semaines, du 22 mars au 1er avril 2021) **et à Bruxelles** (3e semaine, du 12 au 18 avril 2021).

A titre **optionnel**, les participant-e-s peuvent inclure dans la seconde phase une visite à la **Cour de justice de l'UE (CJUE) à Luxembourg**, et réaliser ainsi une « Semaine européenne » complète

Première phase à Neuchâtel

Lundi 22 mars 2021

8h30-10h00 : Introduction générale au problème spécifique de concurrence posé par le cas fictif ; présentation de l'organisation du module et distribution du cas pratique aux groupes

Jeudi 25 mars 2021

11h00 : Dépôt par email des projets de mémoires des groupes

Vendredi 26 mars 2021

14h00-16h00 : Feedback sur les projets avec les groupes

Lundi 29 mars 2021

9h00 : Dépôt des mémoires finals des groupes

Mercredi 31 mars 2021

14h00 : Dépôt par email des présentations PPT des groupes

Jeudi 1^{er} avril 2021

9h00-11h00 : Présentations orales par les groupes et discussion

Seconde phase (obligatoire) à Bruxelles

Mardi 13 avril 2021

Déplacement Neuchâtel-Bruxelles

(pour les étudiant-e-s qui renoncent à visiter la CJUE à Luxembourg)

Mercredi-Jeudi 14-15 avril 2021

Visite auprès des institutions européennes à Bruxelles : Commission, Conseil, Mission suisse auprès de l'UE et étude d'avocats.

Retour à Neuchâtel : jeudi soir.

Seconde phase (optionnelle) à Luxembourg & Bruxelles : « Semaine européenne »

A titre optionnel, les participant-e-s au module peuvent combiner la visite à Bruxelles (mercredi-jeudi 14-15 avril 2021) avec une visite à la CJUE à Luxembourg (lundi-mardi 12-13 avril 2021) et effectuer ainsi une « **Semaine européenne** » complète. (n.b. : pour les étudiant-e-s du cours, « External Relations of the EU », la visite à la CJUE est incluse dans tous les cas). La seconde phase suit alors le programme suivant :

Dimanche 11 avril 2021

Déplacement Neuchâtel-Luxembourg

Lundi-Mardi 12-13 avril 2021

Présentations par des référendaire, avocat général et juge, visite de la Cour de justice et du Tribunal, participation à une audience de la CJUE.

Déplacement Luxembourg-Bruxelles : mardi 13 avril, fin d'après-midi.

Mercredi-Jeudi 14-15 avril 2021

Visite auprès des institutions européennes à Bruxelles : Commission, Conseil, Mission suisse auprès de l'UE et étude d'avocats.

Retour à Neuchâtel : jeudi soir.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 11

DROIT D'URGENCE OU DE NÉCESSITÉ : DU MYTHE À LA RÉALITÉ

MODULE DES ORIENTATIONS « POLITIQUES PUBLIQUES » ET « DROIT SOCIAL »

- **Responsable du module**

Prof. Valérie Défago Gaudin
Prof. Pascal Mahon

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

Notre ordre juridique connaît un droit d'urgence et de nécessité qui, jusqu'à présent et à de rares exceptions, était demeuré inutilisé. C'est sur la base de ces dispositions constitutionnelles et légales que le Conseil fédéral a pris un grand nombre de mesures inédites afin de protéger la population contre la pandémie qui a sévi depuis le printemps 2020. D'abstraites et presque mythiques, ces dispositions sur le droit d'urgence et de nécessité incarnent désormais une réalité bien concrète. Une année après le début de la pandémie, nous ferons le point sur celles-ci et les nombreuses questions qu'elles soulèvent, en termes de fédéralisme et de restrictions aux libertés notamment, mais aussi de politique sanitaire et sociale ainsi que, plus largement, de politique économique et d'approvisionnement du pays (indépendance alimentaire et sanitaire du pays, par exemple).

- **Problématiques abordées**

Fédéralisme, restriction aux libertés, surveillance des administrés, port du masque, interdiction des rassemblements, distance sociale, fermeture des entreprises, fermeture des écoles, traçage des personnes, passeport sérologique et autres thèmes seront choisis pour le séminaire et en fonction de l'actualité.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 19 avril au 9 mai 2021.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 12

LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE / MOBBING EN DROIT SOCIAL (DROIT DES ASSURANCES SOCIALES ET DROIT DU TRAVAIL)

MODULE DES ORIENTATIONS « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) », « DROIT DE LA SANTÉ ET DES BIOTECHNOLOGIES » ET « DROIT SOCIAL »

- **Responsables du module**

Prof. Anne-Sylvie Dupont
Prof. Jean-Philippe Dunand

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

Selon la jurisprudence, le mobbing est « un enchaînement de propos et/ou d'agissements hostiles, répétés fréquemment pendant une période assez longue, par lesquels une ou plusieurs personnes cherchent à isoler, à marginaliser, voire à exclure une personne sur son lieu de travail ». Les responsables du module souhaitent étudier le cadre, les règles et les conséquences pratiques du mobbing en droit social.

Partant de situations concrètes, les participant-e-s seront amené-e-s, dans divers jeux de rôle, à défendre les intérêts des parties opposées. Plusieurs praticien-ne-s externes participeront de manière active au module.

- **Problématiques abordées**

- Notion de harcèlement psychologique / mobbing.
- Preuve du harcèlement.
- Protections en droit du travail.
- Assurance-accidents.
- Assurance chômage.
- Assurance-invalidité.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 19 avril au 9 mai 2021.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 13

15 JOURS POUR REDRESSER UNE SOCIÉTÉ ANONYME

MODULE DES ORIENTATIONS « BUSINESS & TAX LAW »,
« AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) » ET
« PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET INNOVATION »

- **Responsable du module**

Dr Lino Hänni, chargé d'enseignement

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

Plongez dans la gestion d'une société anonyme en crise : après un exercice comptable laborieux, les actionnaires s'inquiètent pour leur placement, le personnel craint pour les emplois et un fonds d'investissement aux motivations troubles s'annonce en sauveur. Confronté à des soupçons de conflits d'intérêts et pressé par le temps, le conseil d'administration devra faire les bons choix pour sauver l'entreprise.

En endossant le rôle des parties prenantes d'une société anonyme à assainir, les participant-e-s mettront en pratique le droit des contrats, le droit des sociétés et le droit des poursuites dans un environnement complexe. La première phase sera consacrée à des négociations contractuelles et à la préparation d'une assemblée générale qui se tiendra en milieu de module. Dans la seconde phase, les participant-e-s mèneront différentes procédures judiciaires, où ils défendront leur cause par écrit et par oral.

- **Problématiques abordées**

- Gouvernance de la société anonyme.
- Droits sociaux et de contrôle des actionnaires.
- Responsabilité des organes de gestion.
- Cadre juridique d'un investissement en vue d'un assainissement.
- Actions judiciaires du droit des sociétés.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 10 au 30 mai 2021.

Une partie du module pourrait avoir lieu extra muros dans un endroit à définir.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 14

CODIFICATION ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES

MODULE DE L'ORIENTATION « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN »

- **Responsable du module**

Prof. Giovanni Distefano

Avec la participation d'un-e membre de la Commission du droit international (C.D.I.), du secrétaire de l'Institut de droit international (I.D.I.) et d'un juriste de l'Organisation Internationale du Travail (O.I.T.)

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. En outre, l'examen suivant doit avoir été passé avec succès pour pouvoir participer à ce module :

- Droit international public.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

Ce module a pour but de familiariser les participant-e-s aux divers mécanismes de codification internationale par le truchement de trois différents organes et organisations internationales. Tout d'abord, la Commission du droit international, créée par l'Assemblée générale des Nations Unies par sa Résolution 174 (III) du 21 novembre 1947 en vue de « promouvoir le développement progressif du droit international et sa codification » (art. 1er du Statut de la C.D.I.). Depuis sa création, celle-ci a traité de nombreuses questions fondamentales du droit international public telles que le droit des traités, les crimes internationaux, le droit des relations diplomatiques et consulaires ainsi que le droit de la responsabilité internationale des Etats. Il s'agit d'un organe subsidiaire de l'ONU ayant une compétence générale en matière de codification du droit international public. Deuxièmement, l'Organisation Internationale du Travail, doyenne des institutions spécialisées du système des Nations Unies, représente l'illustration parfaite de la codification sectorielle, c'est-à-dire limitée à cette branche du droit international public qu'est le droit international du travail. Force conventions internationales ont été élaborées et conclues sous son égide. A cet égard, l'O.I.T. constitue un puissant vecteur de codification et développement progressif du droit du travail. Troisièmement, l'Institut de droit international, association savante fondé en 1873, « a[ayant pour but de favoriser le progrès du droit international »,

se démarque radicalement des deux premiers dans la mesure où il incarne à merveille la codification scientifique par opposition à la codification institutionnelle. Les participant-e-s seront initiés au fonctionnement de ces différents moteurs de la codification internationale ainsi que, à travers l'étude approfondie de l'une des thématiques actuellement en cours d'examen, de prendre conscience des défis et difficultés, mais aussi de l'utilité de la codification et du développement progressif du droit international. De même, les participant-e-s auront l'occasion de comprendre l'organisation et le fonctionnement de deux organisations internationales (O.I.T. et O.N.U.) et d'une organisation non-gouvernementale (I.D.I.).

- **Problématiques abordées**

- La nature institutionnelle, les tâches et le mode de travail de ces trois différentes organisations internationales.
- La distinction entre codification et développement progressif du droit international en filigrane du type d'organisation internationale.
- Le droit international coutumier en tant que source et moteur de l'évolution du droit international.

En outre, un des sujets traités par la C.D.I. encore à déterminer sera examiné à fond par les participant-e-s.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 10 au 30 mai 2021.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 15

PROJET INNOCENCE : DE COUPABLE À INNOCENT EN PASSANT PAR LA RÉVISION (III)

MODULE DES ORIENTATIONS « DROIT PÉNAL ET CRIMINOLOGIE »,
« AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) » ET « DROIT SOCIAL »

- **Responsable du module**

Prof. André Kuhn

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. En outre, l'examen suivant doit avoir été passé avec succès pour pouvoir participer à ce module :

- Procédure pénale.

Seules dix personnes seront acceptées dans ce module.

- **Objectifs et hypothèse de travail**

De tout temps, des personnes ont été condamnées à tort pour des infractions qu'elles n'avaient pas commises. En Suisse, on ne sait pas précisément quelle proportion de condamnations pénales vise des personnes innocentes. L'existence d'erreurs judiciaires, comme dans de nombreux autres pays, est pourtant attestée. Les divers garde-fous prévus par la loi, tels que les garanties fondamentales de procédure ainsi que l'existence de voies de recours, ne permettent pas toujours de les éviter. C'est ainsi que, inspirée en cela par l'organisation *Innocence Project* fondée au début des années 1990 aux Etats-Unis, l'association *Projet Innocence Suisse*, créée en 2019 à Genève, a pour but d'assister les victimes d'une erreur judiciaire dans leurs démarches destinées à prouver leur innocence et à obtenir la révision de leur condamnation pénale.

Les participant-e-s à ce module se verront dès lors confier – par *Projet Innocence Suisse* – un vrai dossier de condamné qu'il s'agira de décortiquer sur la base des jugements des diverses instances, des articles de presse de l'époque, des témoignages d'éventuels acteurs/actrices ayant vécu le cas de près, etc. Un travail de ré-enquête sera ainsi effectué dans le but de trouver des arguments propres à soutenir une procédure de révision.

Le dossier traité sera le vrai dossier d'un-e vrai-e condamné-e par un tribunal suisse et nous partirons – arbitrairement – de l'hypothèse principale qu'il y a eu erreur judiciaire pour tenter de le démontrer.

Les participant-e-s au module se répartiront les tâches : les un-e-s approfondiront les éléments de faits, les autres les éléments de droit retenus par les diverses instances, d'autres effectueront une revue de littérature sur la force probante de certains moyens de preuve utilisés, d'autres encore se pencheront sur la procédure pénale suivie et sur son éventuel effet sur le résultat finalement retenu par la justice, etc.

L'objectif de ce module – outre le fait de servir la cause d'un-e condamné-e à tort – est de familiariser les étudiant-e-s avec la pratique judiciaire telle qu'elle ressort d'une affaire pénale qui concrétise les notions de procédure et de droit de fond acquises durant le *cursus* universitaire, le tout en les initiant au travail en groupe.

- **Problématiques abordées**

- Procédure pénale.
- Administration et appréciation des preuves.
- Droit de fond.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 22 février au 30 mai 2021, soit **durant tout le semestre de printemps, à raison d'une séance de travail par semaine**. Entre les séances de travail, il sera attendu de chaque sous-groupe qu'il effectue des recherches sur un point particulier du dossier. Les séances de travail serviront à mettre en commun ce qui aura été découvert et à déterminer ensemble les prochaines étapes de l'enquête.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile. Réservez toutefois vos jeudis après-midi durant l'entier du semestre.

	Sem. 1	Sem. 2	Sem. 3	Sem. 4	Sem. 5	Sem. 6	Sem. 7	Sem. 8	Sem. 9	Sem. 10	Sem. 11	Sem. 12	Sem. 13	Sem. 14		
SEMESTRE D'AUTOMNE 2020-2021	14.09.20 20.09.20	21.09.20 27.09.20	28.09.20 04.10.20	05.10.20 11.10.20	12.10.20 18.10.20	19.10.20 25.10.20	26.10.20 01.11.20	02.11.20 08.11.20	09.11.20 15.11.20	16.11.20 22.11.20	23.11.20 29.11.20	30.11.20 06.12.20	07.12.20 13.12.20	14.12.20 20.12.20		
	Module n° 1 Responsabilité médicale R. CHRISTINAT ----- <i>Droit de la santé et des biotechnologies / Droit social</i>				Module n° 2 Les infractions dans le Code mondial antidopage A. RIGOZZI ----- <i>Droit du sport / Droit pénal et criminologie</i>			Module n° 4 Créer sa Decentralized Autonomous Organizations (DAO) : parcours technique et analyse juridique F. GUILLAUME ----- <i>Droit international et européen / PI et innovation / Business & Tax Law / Master of Law in innovation</i>			Module n° 5 La propriété intellectuelle en pratique D. KRAUS ----- <i>PI et innovation / Droit de la santé et des biotechnologies / Business & Tax Law / Master of Law in innovation</i>			Module n° 6 Atelier de négociation de contrats Ch. MÜLLER ----- <i>Business & Tax Law / Avocature / Politiques publiques</i>		
	Module n° 7 Projet innocence : de coupable à innocent en passant par la révision (II) A. KUHN ----- <i>Droit pénal et criminologie / Avocature / Droit social</i>															
SEMESTRE DE PRINTEMPS 2020-2021	22.02.21 28.02.21	01.03.21 07.03.21	08.03.21 14.03.21	15.03.21 21.03.21	22.03.21 28.03.21	29.03.21 04.04.21	12.04.21 18.04.21	19.04.21 25.04.21	26.04.21 02.05.21	03.05.21 09.05.21	10.05.21 16.05.21	17.05.21 23.05.21	24.05.21 30.05.21	31.05.21 06.06.21		
	Module n° 8 Un procès civil franco-suisse F. BOHNET ----- <i>Avocature</i>				Module n° 9 Intégrité du sport et paris sportifs M. DIACONU ----- <i>Droit du sport / Droit pénal et criminologie</i>			Module n° 11 Droit d'urgence ou de nécessité : du mythe à la réalité V. DÉFAGO GAUDIN – P. MAHON ----- <i>Politiques publiques / Droit social</i>			Module n° 13 15 jours pour redresser une société anonyme L. HÄNNI ----- <i>Business & Tax Law / Avocature / PI et innovation</i>			Module n° 14 Codification et organisations internationales G. DISTEFANO ----- <i>Droit international et européen</i>		
					Module n° 10 Module européen – La concurrence en pratique (UE et Suisse) E. CLERC ----- <i>Business & Tax Law / Droit international et européen / PI et innovation / Droit de la santé et des biotechnologies / Politiques publiques / Avocature</i>			Module n° 12 Le harcèlement psychologique / mobbing en droit social (droit des assurances sociales et droit du travail) A.-S. DUPONT – J.-PH. DUNAND ----- <i>Avocature / Droit de la santé et des biotechnologies / Droit social</i>								
Module n° 15 Projet innocence : de coupable à innocent en passant par la révision (III) A. KUHN ----- <i>Droit pénal et criminologie / Avocature / Droit social</i>																